



## Litige sur la consommation

Par **kunt**, le **05/02/2014** à **11:53**

Bonjour, J'ai besoin de renseignement j'ai confié mon dossier auprès d'un huissier de justice. Malgré plusieurs relances de la part de huissier de justice l'entreprise concerné ne répondait pas, l'or le huissier de justice a fait des recherches de comptes bancaires de cette entreprise auprès de la cellule FICOBA pour bloquer leur compte et cela ou le huissier de justice a découvert que cette entreprise a été radiée depuis le 22 février 2013 tandis que magasin n'a jamais été fermé, il est toujours ouvert jusqu'à ce jour. Par ailleurs, le huissier de justice m'a conseillé de prendre contact avec un avocat afin d'envisager une éventuelle extension de condamnation. Ma question est celle-ci, comment dois-je faire pour me permettre de récupérer mes dommages intérêts qui a été statué par le Tribunal du Commerce et confirmé par la Cour d'Appel de Paris. J'ai besoin de vos renseignements juridiques pour me permettre de récupérer mon argent. Cordialement.